

Le **Brevet d'Aptitude aux Fonctions de l'Animateur.trice** (BAFA) est nécessaire pour encadrer des enfants et adolescents dans les Accueils Collectifs de Mineurs.

Être animateur.trice, c'est contribuer activement à l'éducation des enfants et des jeunes dans le cadre de leurs temps libres en leur proposant de s'ouvrir à de nouvelles activités, de développer leur propre personnalité, de s'engager dans une société plus juste et plus solidaire.

LE BAFA EN 3 ÉTAPES

Le **BAFA** s'obtient en 3 étapes dans l'ordre défini ci-dessous et dans un délai de 30 mois :

- ◀ **Formation générale** : permet d'acquérir les notions de base pour assurer les fonctions d'animation (8 jours).
- ◀ **Stage pratique** : permet de mettre en œuvre les acquis de la Formation Générale en qualité d'animateur stagiaire en Accueil Collectif de Mineurs (14 jours minimum).
- ◀ **Approfondissement** (6 jours) ou **Qualification** (8 jours) : permet d'approfondir ou d'acquérir des compétences pour encadrer les activités.

→ Validation finale par un jury du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

LES FONCTIONS DE L'ANIMATEUR.TRICE

Les 3 étapes du **BAFA** préparent l'animateur.trice à exercer les **fonctions** suivantes :

- ◀ Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité.
- ◀ Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.
- ◀ Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.
- ◀ Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.
- ◀ Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

SE FORMER À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Se former au **BAFA** au sein de la **Ligue de l'enseignement**, c'est bénéficier :

- ◀ D'une équipe de formateurs.trices aux compétences et expériences variées et complémentaires.
- ◀ D'outils adaptés à chaque stage et des contenus de formation en lien avec les réalités du terrain et l'évolution de la société.
- ◀ D'une mise en place de méthodes permettant au stagiaire d'être acteur.trice de sa formation en utilisant ses propres potentiels en vue de conduire des projets d'animation et de les évaluer.
- ◀ Du respect des différences et d'une vie de groupe riche autour d'un travail d'équipe.

Retrouvez toutes les formations proposées dans la région : <https://bafa-nouvelleaquitaine.org/>

NOUS CONTACTER

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DES DEUX-SÈVRES

Secteur Séjours de Vacances – Formation BAFA

- ◀ **Adresse** : 52, rue de Pied de fond - 79000 Niort
- ◀ **Téléphone** : 05 49 77 38 79
- ◀ **Email** : camille.garain@laligue79.org
- ◀ **Site internet** : www.laligue79.org

CONDITIONS GÉNÉRALES

Conditions :

- ✓ Avoir 16 ans révolus au premier jour de la formation générale.
- ✓ Posséder un numéro jeunesse et sport. Ce numéro vous sera demandé à toutes les étapes de la formation. Vous devez vous inscrire sur le site du ministère : <http://jeunes.gouv.fr/bafa-bafd/>

Comment s'inscrire :

- Vous faites une pré-inscription en ligne : <https://forms.office.com/e/LZ7xcCfVDS>
- Selon la disponibilité, nous vous envoyons le dossier d'inscription final.
- En fonction de la formation, vous devez nous renvoyer :
 - **Formation Générale :**
 - Le dossier d'inscription complété et signé accompagné de l'acompte (150 €).
 - **Approfondissement :**
 - Le dossier d'inscription complété et signé accompagné de l'acompte (150 €).
 - Une photocopie des certificats de la Formation Générale et du stage pratique attestant des 14 jours de pratique.
 - **Qualification « Surveillant de baignade » :**
 - Le dossier d'inscription complété et signé accompagné de l'acompte (150 €).
 - Une photocopie des certificats de la Formation Générale et du stage pratique attestant des 14 jours de pratique.
 - Une attestation de 100m nage libre, départ plongé délivré par un maître-nageur-sauveteur.
 - Une photocopie du PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).
- Sous réserve que votre dossier soit complet et que le règlement soit effectué, une convocation vous sera envoyée quelques jours avant le début de la session.

Règlement :

- ✓ Un acompte de 150 € est nécessaire pour valider l'inscription à la formation.
- ✓ La totalité de la formation devra être réglée au plus tard au 1er jour de la formation.
- ✓ Possibilité de paiement : chèque (*ordre : La Ligue de l'enseignement*), virement, espèces (*au siège uniquement*).
- ✓ Possibilité de paiement en différé en plusieurs chèques. Dans ce cas, indiquez au dos des chèques, les échéances des prélèvements souhaitées.
 - ✓ En cas d'un financement d'un tiers (mairie, comité d'entreprise, ...) une attestation de prise en charge remplie et signée précisant le montant (avec un cachet) devra être jointe à la fiche d'inscription.
 - ✓ Si vous êtes allocataire et que vous bénéficiez d'une aide, une attestation CAF précisant le montant de votre quotient familial devra être jointe à la fiche d'inscription.

Aides : De nombreuses aides existent : CAF, Région Nouvelle Aquitaine, MSA, communes, ... Contactez-nous et/ou rendez-vous sur leurs sites :

- CAF 79 : <https://www.caf.fr/allocataires/caf-des-deux-sevres/offre-de-service/vie-personnelle/jeunesse/je-recherche-une-aide-pour-passer-mon-bafa>
- Région Nouvelle Aquitaine : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/aides-aux-brevets-bafa-bafd-bnssa>

Annulation, désistement, report :

- En cas d'annulation de votre part, il vous sera retenu :
 - Plus de 3 semaines avant le début du stage : 0 €
 - Moins de 3 semaines avant le début du stage : 150 €
 - Si vous ne vous présentez pas ou en cas d'abandon durant la session, la totalité de la somme sera retenue (*sauf pour raison médicale ou exceptionnelle sur présentation d'un justificatif*).
- En cas d'annulation de notre fait : vous choisirez entre un report sur une autre formation ou un remboursement intégral.

